



Siège social 27 Boulevard Saint Martin 75003 Paris

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

E'mail : communistes@sitecommunistes.org

26/06/2023

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 128 du 26 juin 2023**

COURTEPAILLE : 129 RESTAURANTS VONT FERMER, 1.500 SALARIÉS VONT PERDRE LEUR EMPLOI !

Le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) a rendu son verdict mercredi 21 juin concernant cette enseigne regroupant 216 établissements.

1.500 licenciements !

L'enseigne Courtepaille (reprise par le groupe « La Boucherie »), et ses restaurants spécialisés dans les grillades en famille, change de main et plus de 1.500 de ses salariés sont laissés sur le carreau dans l'opération. Le tribunal de commerce de Nanterre, qui a placé l'entreprise en redressement judiciaire au mois de mars, a publié son jugement, mercredi 21 juin. Concernant les offres de reprise du groupe, qui comptait jusqu'alors 144 restaurants exploités en propre et 71 en franchise, et employait au total 2.039 salariés, dont environ 500 en franchise.

Un premier dépôt de bilan en 2020 !

« La CGT Courtepaille n'a jamais cessé de dénoncer la mauvaise gestion financière depuis la reprise par TDR Capital, l'actionnaire du groupe Napaquaro », affirment dans un communiqué commun la fédération CGT Commerce et Services et le syndicat de l'entreprise qui appelaient, à l'issue de la précédente audience du tribunal de commerce, les salariés à se mobiliser par tous les moyens, de la grève au débrayage.

Ce n'est pas la première fois que la chaîne se retrouve en grande difficulté. Déjà, après le plus dur de la crise Covid, en 2020, Courtepaille avait déposé le bilan et avait été placé en redressement judiciaire par son propriétaire, le fonds d'investissement britannique ICG, le groupe comptait alors 4.000 salariés et environ 300 restaurants.

GROUPE TEREOS : DES AVANCÉES ARRACHÉES MALGRÉ LA FERMETURE !

Plus de 80 jours d'occupation par les salariés de la sucrerie d'Escaudœuvres, des mobilisations à Morains et dans les autres sites du groupe. La solidarité et le soutien de la population, des syndicats locaux et nationaux, de l'union locale CGT de Cambrai, de la fédération agroalimentaire, du cabinet d'expertise du CSE et de leur avocat sont à noter.

L'intersyndicale CGT, CFDT et FO sur tous les fronts a permis d'arracher à Tereos des avancées significatives et, en particulier, le maintien de salaire et du métier de sucrier. Pour qui connaît cette profession, maintenir l'emploi, le métier et le salaire, c'est une grande victoire à mettre au crédit de la lutte.

- Tous les salariés d'Escaudœuvres et de Morains conserveront un emploi dans le groupe, donc leur métier de sucrier, avec leur qualification et leur salaire antérieur.

- Des mesures sociales telles une prime de mobilité, des indemnités de transport pendant 5 ans, (au-delà, la prime de transport Tereos s'appliquera) des aides au logement, prêts à taux 0, aides aux gardes d'enfants, aux conjoints.... Les mobilisations vont prendre d'autres formes, la CGT se bat pour une reprise d'activité sur le site d'Escaudœuvres.

La bataille est loin d'être terminée, fort des injonctions imposées par les Drets qui ont notamment pris en compte les alertes et propositions des IRP (Instance Unique de Représentants des Personnels), l'intersyndicale ne lâche rien. La CGT accompagnera et suivra un à un les salariés dans leurs nouvelles fonctions et veillera à l'amélioration des conditions de travail dans chaque sucrerie.

Au-delà des dimensions sociales importantes, aujourd'hui des solutions de reprise du site d'Escaudœuvres émergent.

Unanime, le CESC a voté contre les volets, économique, santé et sécurité au travail et environnemental. Les trois motions très argumentées permettront de continuer la lutte contre la stratégie mortifère de Tereos. Le groupe est profondément discrédité. Ses arguments économiques et industriels ont été balayés un à un. Rien ne justifie la fermeture de cette sucrerie née il y a 150 ans. La recherche de rentabilité financière à court terme fait la démonstration concrète du gâchis orchestré, en toute logique capitaliste.

Les bénéfices réalisés sur 2022 montent en flèche et ils en exigent encore plus !! Le gouvernement doit mettre sous tutelle publique l'industrie sucrière permettant à la France de maîtriser et développer sa production de sucre de betterave et de canne, de garantir l'indépendance, la souveraineté alimentaire, le potentiel industriel et les emplois de notre pays.

Après Escaudœuvres et Morains, le site Tereos d'Haussimont pourrait fermer à son tour !!!

Dans un courrier adressé à ses coopérateurs planteurs, Tereos a indiqué envisager la fermeture de son site d'Haussimont (Marne), faute de repreneur. Il se donne encore quelques mois pour trouver un acquéreur pour cette usine qui emploie 66 salariés.

SOUTIEN À JOSÉ NAVARRO :SECRÉTAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES PYRÉNÉES !

Le 5e Congrès de la CGT Finances publiques réuni à la Palmyre apporte son soutien inconditionnel et total à José Navarro, secrétaire de la section des Finances publiques des Hautes-Pyrénées. Ce dernier est convoqué le 18 juillet 2023 par le tribunal judiciaire de Tarbes suite à sa mise en examen pour diffamation publique envers le maire de Tarbes Gérard Trémèges, au cours d'une conférence de presse lors de la dernière campagne électorale municipale, dont José Navarro était un des candidats d'opposition au maire sortant.

Nous dénonçons avec vigueur le fait que figure dans l'avis de mise en examen la qualité de « *membre du syndicat CGT* ». En effet, cette précision exprime que l'appartenance à notre organisation syndicale serait une circonstance aggravante aux propos mis en cause par M. Trémèges. Lorsqu'un-e militant-e se présente à une élection, il/elle le fait en sa qualité de citoyen-ne et non en qualité de militant-e de la CGT. Mettre en avant sa qualité d'adhérent-e à la CGT, c'est jouer le jeu pitoyable mais très en vogue de la criminalisation de l'action syndicale.

Pour preuve supplémentaire, il n'est nullement précisé d'appartenance politique et/ou syndicale pour les deux autres co-listiers cités par le tribunal dans l'avis de mise en examen. Le Congrès de la CGT Finances Publiques appelle donc l'ensemble des organisations et des militant-e-s de la CGT à soutenir massivement notre camarade José Navarro contre cette qualification volontairement dirigée contre notre organisation syndicale et l'ensemble de ses militant-e-s. Nous appelons également les militant-e-s de la CGT à venir soutenir José le 18 juillet 2023 devant le tribunal de Tarbes.

O.N.U : DES EXPERTS S'INQUIÈTENT DU « MAINTIEN DE L'ORDRE » À LA FRANÇAISE !

Sept rapporteurs spéciaux des Nations unies pointent un « *manque de retenue dans l'usage de la force* », « *inquiétant pour l'État de droit* ». Ils appellent la France à un « *examen complet* » de ses « *stratégies et pratiques en matière de maintien de l'ordre* ».

Les manifestations contre la réforme des retraites dans le viseur !!!

Les manifestations contre la réforme des retraites, au cours desquelles « *la répression des forces de l'ordre aurait fait des dizaines de blessés, dont des manifestants, des journalistes, des élus et des passants* », sont également au cœur du sujet. « *La police aurait dispersé les foules à l'aide de gaz lacrymogène et de grenades de désencerclement, munitions que la France est le seul pays européen à utiliser lors d'opérations de maintien de l'ordre* », s'inquiètent les auteurs de la note avant de pointer la brigade motorisée Brave-M, qui « *aurait menacé et frappé des manifestants* ».

Face à l'argumentaire largement déployé par le gouvernement et les représentants de l'État sur la violence des manifestants, les experts déclarent « *tant le nombre de blessés enregistré que la gravité des violences rapportées sont alarmants* ».

Les experts appellent la France à « *respecter ses obligations internationales* » !!!

Au total, les sept Rapporteurs spéciaux des Nations unies estiment que « *le manque de retenue dans l'usage de la force à l'encontre des membres de la société civile qui revendiquent de manière pacifique leur participation aux processus décisionnels concernant leur avenir, l'accès aux ressources naturelles, la protection des droits humains, la dignité et l'égalité, serait non seulement anti-démocratique, mais profondément inquiétant pour l'État de droit* ».

Ils se disent à la « *disposition des autorités françaises pour fournir des recommandations* » et les appellent à « *un examen complet de leurs stratégies et pratiques en matière de maintien de l'ordre* ». Ils invitent également la France à « *respecter ses obligations internationales* » notamment « *en prenant les mesures nécessaires pour enquêter sur les violences commises au cours de ces manifestations et traduire leurs auteurs en justice* ».

RETRAITE, LA PAGE N'EST PAS TOURNÉE : REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES ET EXIGENCE DU RETRAIT DE LA CONTRE RÉFORME SE POURSUIVENT !

Plus de 250 travailleurs de la prévention sécurité se sont rassemblés, à l'appel de la fédération CGT du Commerce et des Services, le jeudi 15 juin devant le Ministère de l'Intérieur à Paris.

La CGT exige un allongement des contraintes pour exercer le travail dans la branche, notamment sur les difficultés rencontrées pour obtenir la carte professionnelle.

Le syndicat qui dénonce une précarité organisée dans la profession, et exige des revalorisations salariales. La CGT met également en lumière l'inquiétude des salariés à l'approche des Jeux Olympiques 2024 à Paris. Le syndicat a également rappelé l'exigence d'abroger la réforme des retraites.

SAINT-GOBAIN : 10.000 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS EN EUROPE ? LA LUTTE ENGAGÉE DÈS LE 19 JUIN !

Première victime : Saint-Gobain décide de fermer le Centre de Service Partagé (comptabilité) de Compiègne sous couvert d'une baisse d'activité, alors que c'est Saint-Gobain qui répartit les charges de travail entre les établissements. 50 emplois directs sont menacés.

Les salariés ressentent un profond sentiment d'injustice, d'ingratitude et de manipulation de la part de Saint-Gobain. Depuis 2009, les salariés ont travaillé sans compter leurs heures, pour assurer le service. Certains se sont retrouvés en épuisement professionnel. Le mode de management a plusieurs fois été dénoncé par les organisations syndicales.

Pendant le confinement, le télétravail a permis d'assurer le service. Les salariés ont donc proposé un projet alternatif à leur mutation, permettant de maintenir les emplois sur la région de Compiègne. Ce projet a été rejeté par la Direction. Saint-Gobain oublie la légalité et le respect des droits des employés. Ce projet de transfert des salariés loin de chez eux est une mascarade, pour camoufler la suppression des emplois concernés. Les nouvelles versions des logiciels utilisées par le Groupe Saint-Gobain et la digitalisation des organisations, font espérer à la Direction de Saint-Gobain des gains de productivité qui entraîneront des suppressions massives d'emplois. Le Centre de service partagé de Compiègne est le premier de la liste. Saint-Gobain anticipe ces futurs gains de productivité en détruisant dès aujourd'hui, les emplois de ses salariés et en sacrifiant leur avenir.

TISSEO-TOULOUSE :

Transports Publics Urbains de Voyageurs, criminalisation de l'action syndicale !

Les traminots toulousains sont en grève pour leur pouvoir d'achat depuis le 11 avril 2023 ! Ils en sont à leur 12ème jour de grève qui se cumulent avec leur mobilisation contre la contre-réforme des retraites. Aujourd'hui, la Direction de la régie toulousaine, loin de répondre aux aspirations légitimes des salariés, préfèrent jouer la politique du pourrissement et de la criminalisation de l'action syndicale.

Ainsi, l'intersyndicale a été convoquée devant le tribunal pour les faire condamner à 45.000€ de préjudices subis pour les 4 premiers jours de grève, pour chacun des syndicats. Cela pourrait s'élever à plus de 250.000€ à l'issue de la totalité des jours de grève ! Face à cette situation inédite, la Fédération des Transports CGT appelle à la solidarité financière et à l'envoi de motion de soutien pour contraindre la Direction à abandonner les poursuites contre les organisations syndicales, en général, et la CGT, en particulier.

A PROPOS D'UN COMMUNIQUE INTERSYNDICAL !

L'unité syndicale est incontestablement une force si elle est sous le contrôle des travailleurs en lutte.

Comme est positif l'affirmation que la page des retraites n'est pas tournée !

Une des caractéristique de l'union dans la bataille des retraites c'est qu'elle avait le soutien de l'opinion populaire très majoritairement mobilisée pour l'abrogation et l'abandon des 64 ans.

C'est dire que toute manœuvre visant à contourner cette exigence était vouée à l'échec et à la sanction, d'autant que la CFDT et Laurent Berger pourtant soutiens des contre-réformes antérieures de Macron étaient tenus par une décision de congrès.

C'est dire que la nécessaire bataille pour l'union syndicale est profondément inséparable de l'intervention auprès des travailleurs eux mêmes qui sont la garantie de sa solidité et de l'efficacité du combat.

Quant au "*mépris de la démocratie sociale*" (autre nom du "*dialogue social*", autant dire la collaboration de classe), cité dans le communiqué c'est oublier que l'évocation de sa référence et sa mise en pratique ne visent qu'à faire entériner par les organisations les choix politiques du pouvoir à partir d'un "*constat partagé*" !

Dès lors donc qu'un désaccord de fonds se manifeste c'est le passage en force qui est utilisé. Ce n'est donc pas là un simple dérapage de l'exécutif, mais un dispositif et une pratique récurrentes qui exigent des organisations et de

la CGT en particulier de se dégager de l'institutionnalisation qui vise à corseter le mouvement syndical et à le contraindre au dialogue, c'est-à-dire à la soumission aux intérêts du patronat, du pouvoir et de l'Union européenne. C'est dire aussi qu'est posée pour la CGT la question de ses appartenances internationales qui comme on le voit pour la guerre en Ukraine la conduisent à des choix dans la foulée de l'atlantisme.

Si donc le 53e congrès de la CGT a permis l'affirmation du courant de lutte et un nouvel équilibre à la direction confédérale beaucoup reste encore à faire pour que la CGT renoue avec ses fondamentaux historiques tout en s'inscrivant pleinement dans les enjeux et les réalités de notre époque.

HAUTS-DE-FRANCE: UNE CENTAINE D'AGENTS MANIFESTENT POUR LEUR POUVOIR D'ACHAT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Des agents de la Région se sont rassemblés à l'heure où débutait la session plénière pour réclamer une hausse des rémunérations. À midi, ils devaient accueillir des agents de Fret SNCF en lutte pour la survie de leur entreprise.

Un régime indemnitaire jugé injuste, des rémunérations qui ne suivent pas le rythme de l'inflation et, pour couronner le tout, une dégradation des conditions de travail liées la mise en place du flex-office (poste de travail non fixe)...

Une centaine d'agents des Hauts-de-France se sont réunis jeudi 22 juin devant le siège de la Région à Lille, à l'heure où débutait la session plénière. Au micro, Joseph Demeulemeester, secrétaire général adjoint de la CGT des agents de la Région, rappelle la raison de ce rassemblement : *« La hausse du point d'indice prévue au 1er juillet ne permettra pas de faire face à l'augmentation du coût de la vie qui plombe notre pouvoir d'achat. De plus, nous restons sur un régime indemnitaire profondément injuste. Les agents des lycées touchent en moyenne 200€ de moins que les autres agents »*.

À ses côtés, Christian Pouchain, leader de la CFDT, enfonce le clou : *« On ne peut pas rester sur un schéma dans lequel ceux qui ont déjà les rémunérations les plus basses, sont en plus pénalisés par le régime indemnitaire... »* Ajoutez à cela la suppression de 500 postes dans les lycées ces dernières années et la mise en place annoncée du « flex-office », un schéma venu d'Outre-Atlantique dans lequel les salariés n'ont plus leur propre bureau, et vous obtenez la recette qui met dans la rue une centaine d'agents le jour d'une session plénière.

Les cheminots de fret SNCF aussi !

Un rassemblement qui a reçu à l'heure du déjeuner, la visite amicale d'autres manifestants rassemblés dans le secteur. En l'occurrence les cheminots mobilisés pour dénoncer le démantèlement de Fret SNCF. L'État s'étant fait remonter les bretelles par Bruxelles sur une supposée subvention déguisée de nature à mettre en péril la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée », il a engagé une réforme qui se traduira par une nouvelle fonte des effectifs et l'abandon forcé de plusieurs marchés, au profit de la concurrence privée.

GRAND FRAIS À SAINT-PRIEST-EN-JAREZ ET FIRMINY (LOIRE) : 11 ÈME JOUR DE GRÈVE!

Depuis le 10 Juin, les hôtes-ses de caisse des magasins Grand Frais à Saint-Priest-en-Jarez et Firminy sont en grève. En effet, elles et ils revendiquent des augmentations de salaires ainsi que de meilleures conditions de travail.

A la demande de médiation de la DDETS, la direction a répondu par un refus catégorique. Depuis le début du conflit, la direction n'affiche que mépris essayant de gagner du temps, bien décidée à étouffer cette lutte sans précédent au sein de cette enseigne. Les salarié-e-s sont déterminé-e-s à tenir fermement le piquet de grève devant le magasin de Saint-Priest-en-Jarez jusqu'à l'aboutissement de leurs revendications.

TOYOTA VALENCIENNES (NORD) : RÉPRESSION ... ET LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION !

Toyota condamné en Cour de Cassation !!!

Fin 2017, Toyota a sanctionné d'un avertissement Eric Pecqueur, délégué CCT et secrétaire général de la CGT Toyota parce qu'il était aux côtés des travailleurs des Presses pour les soutenir dans leur protestation contre le travail annoncé le 1er novembre 2017 férié.

En 2019, les Prud'hommes de Valenciennes sont allés dans le sens de Toyota et ont maintenu l'avertissement.

Eric a saisi la Cour d'Appel et en janvier 2022, la Cour d'Appel de Douai a non seulement soutenu la décision des Prud'hommes, mais a, en plus, condamné Eric Pecqueur à payer 1 500 euros à Toyota pour "incitation à la désobéissance".

Avec la solidarité de nombreux travailleurs, de militants et l'aide financière de l'UD-CGT du Nord, nous venons de gagner l'annulation de la condamnation de la Cour d'Appel par la Cour de Cassation, ainsi que le remboursement des frais de justice (3 000 euros).

C'est un premier succès, et cette affaire va repasser une nouvelle fois devant la Cour d'Appel dans l'année qui vient pour être rejugée.

MONDEVILLE (CALVADOS) : MOUVEMENT DE GRÈVE ILLIMITÉ CHEZ KÉOLIS BUS VERTS !

"On démantèle l'entreprise" s'indigne une partie des salariés de Kéolis Bus vert, la Société de transport qui exploite le réseau Nomad 14. En grève illimitée, ils dénoncent le nouvel appel d'offre lancé par la Région, synonyme selon eux d'explosion des services et des acquis sociaux.

Depuis l'aube lundi 19 juin 2023, entre 120 et 150 salariés ont bloqué l'accès au site .

Objet de la colère: le nouvel appel d'offre lancé par la Région Normandie pour gérer le transport bus et autocar de kéolis et décroché par KPN Kéolis Pays Normand. Selon l'intersyndicale, cette décision entraîne une découpe des services et de l'entreprise, un abandon des avantages sociaux acquis avec Kéolis Bus Verts et des pertes d'emplois. 6 licenciements sont déjà actés selon l'intersyndicale !

Un mouvement de grève illimité. Selon les représentants syndicaux la grève est suivie par 60 à 65% des salariés de tous les services. Ils ont demandé à voir la Direction. Cette dernière a convoqué pour l'après-midi un CSE extraordinaire. Mais l'intersyndicale exige de pouvoir s'entretenir avec elle avant ce comité social et économique.

HOPITAL : ACTION NATIONALE DU 20 JUIN ... AVANT LE 4 JUILLET!

Quatre des cinq principales organisations syndicales du secteur hospitalier (CGT, FO, SUD et l'Unsa), ont annoncé une « *journée d'action nationale* » pour le mardi 20 juin. Les syndicats réclament des hausses de salaires, une revalorisation des gardes et astreintes, de meilleures conditions de travail, ainsi qu'une véritable politique d'expansion pour l'hôpital.

Manque de médecins, d'infirmiers, fermetures des services d'urgences, de maternités, de lits de psychiatrie, de pédiatrie, report d'opérations non urgentes au moindre coup de vent... Les maux de l'hôpital sont connus, et les annonces faites par le président de la République en janvier dernier mettront du temps avant de démontrer leur éventuelle efficacité.

Or, selon les praticiens, l'urgence s'est transformée en catastrophe : les organisations syndicales affirment que « 80 % du territoire national est un désert médical ».

La CGT affirme, elle, que « la pénurie médicale et paramédicale est un choix politique assumé, qui accompagne l'austérité budgétaire entretenue depuis des années dans une volonté d'assécher le système public pour mieux le mettre à mal ».

« *Revoir la gouvernances des hôpitaux* » !

Les syndicats estiment que la gestion du domaine hospitalier « *comme une entreprise privée en difficultés* » depuis des décennies a fait la preuve de son échec. « *Revoir la gouvernance des hôpitaux comme si cela était le remède miracle au manque de moyens* », réviser « le temps de travail des personnels » pour pallier la crise des vocations, ironise FO, qui demande « un plan Marshall pour l'hôpital », comprenant l'instauration d'un ratio « *soignant-soignés* » et la retraite à 60 ans à taux plein.

Par ailleurs, trois syndicats de praticiens hospitaliers (CMH, INPH, Snam-HP) ont déjà appelé à « *une journée de grève et d'actions* » pour la journée du 4 juillet. « *L'hôpital public s'effondre par pans entiers* », écrivaient-ils il y a quelques jours, dénonçant une situation qui « *n'a jamais été aussi grave* » pour cette profession avec des jeunes médecins qui « *ne veulent plus s'engager* » ou avec de nombreuses démissions dans les services.

INFOPRO-DIGITAL :

Exclure les journalistes pigistes des NAO est passible de pénalités, d'emprisonnement et d'amende !

C'est le ministère du Travail qui le dit : il est formellement interdit d'exclure les journalistes rémunérés à la pigne des négociations annuelles obligatoires sur les salaires. Dans la réponse écrite concernant les abus et violations de la direction d'Infopro Digital à l'encontre des journalistes rémunérés à la pigne, le ministère du Travail a tout simplement exposé la loi et les conséquences de la loi, et notamment les éventuelles punitions à l'encontre de ceux qui la violent, notamment : « *aux termes de la loi, cette négociation obligatoire porte également sur les salaires versés aux journalistes professionnels qui contribuent, de manière permanente ou occasionnelle, à l'élaboration d'un titre de presse (article L. 7113-4 du code du travail). L'employeur responsable d'un manquement à l'obligation de négocier sur les salaires peut être soumis à des pénalités (article L. 2242-7 du code du travail) ainsi qu'à une peine d'emprisonnement et d'amende (articles L. 2243-1 et L. 2243-2). L'inspection du travail a également la possibilité de sanctionner par des amendes administratives le non-respect de la rémunération minimale. L'entreprise doit donc ouvrir une négociation annuelle sur les salaires et il appartient aux acteurs du dialogue social, chacun pour ce qui les concerne, de s'emparer de cette discussion.* » Nous lançons un appel à tous les journalistes pigistes dans des entreprises de plus de 50 salariés (soumises à l'obligation de négociations collectives) à nous signaler si les barèmes des piges dans leur entreprise sont gelés et depuis quand.

L'impact de l'inflation ces deux dernières années rend absolument inacceptable et ignoble que certains patrons de presse pénalisent une fois de plus leurs salariés les plus précaires. Avec ses élus et mandatés et sa section de

journalistes pigistes, le SNJ-CGT signalera à l'inspection du travail toutes les entreprises fautives. Il est temps que les abus cessent et que les journalistes pigistes voient leurs barèmes de pigue augmenter.

J.O 2024 : DES OUVRIERS SANS-PAPIERS ASSIGNENT DES GÉANTS DU BTP, «LA FRANCE N'EST PAS MIEUX QUE LE QATAR» !!!

L'inspection du travail avait déjà constaté la présence de sans-papiers sur le chantier du village olympique.

Les mauvaises conditions de travail continuent d'entacher la préparation des Jeux olympiques 2024 de Paris. Dix travailleurs sans-papiers des chantiers des JO assignent des géants du BTP devant le conseil de prud'hommes de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Originaires du Mali ou de république démocratique du Congo, ils vivent en France depuis plusieurs années et ont désormais été régularisés. Mais, sans-papiers alors qu'ils œuvraient sur les chantiers, ces ouvriers disent avoir travaillé sur le village olympique notamment sans contrat de travail, fiche de paie, congés payés ou encore heures supplémentaires payées. Ces travailleurs dénoncent l'«exploitation» dont ils disent avoir été victimes, se comparant à ceux des chantiers du Mondial au Qatar.

«Sur le chantier, il n'y a presque que des étrangers» !

Les témoignages recueillis sont éloquentes, certains ouvriers disant même qu'ils ont dû acheter eux-mêmes leur matériel de protection. *"Tout le monde savait que je n'avais pas de papiers. Et c'est Spie Batignolles qui commande sur le chantier, explique Moussa, l'un des dix travailleurs. Un jour, j'avais mal au genou. J'ai demandé à mon patron si je pouvais prendre un ou deux jours de repos. Il m'a dit : "Si tu n'es pas là lundi, tu prends tes affaires". J'ai dû continuer à travailler malgré la souffrance. La France n'est pas mieux que le Qatar.»*

" On nous avait promis des chantiers des JO exemplaires, rappelle un militant de la CGT. Finalement c'est pire qu'ailleurs, car il y a un impératif politique : il faut que les chantiers soient livrés en temps et en heure. Donc les sociétés mettent en œuvre tous les moyens légaux ou illégaux pour livrer dans les temps."

«On nous avait promis des chantiers des JO exemplaires» !

Huit sociétés sous-traitantes sont assignées en justice par les dix ouvriers sans-papiers, pour lesquelles ils travaillaient, ainsi que les donneurs d'ordre Vinci, Eiffage, Spie Batignolles et GCC. L'audience est fixée à début octobre au conseil des prud'hommes de Bobigny.

Selon la CGT, qui défend ces travailleurs dans cette procédure et estime qu'une centaine d'ouvriers sont dans cette situation, les entreprises donneuses d'ordre sont responsables, car le code du travail impose aux donneurs d'ordre de contrôler ce qui se passe sur le chantier.

GROUPE SNOB : (EQUIPEMENTIER AUTOMOBILE) !

Les propositions de la direction en dessous de l'inflation ont poussé les salariés à faire grève et se mobiliser sur de nombreux sites de SNOB, ce qui a permis d'arriver à une dernière proposition :

- Salariés non-cadre : 5.1% en augmentation générale
- Cadre : 5.1% en augmentation individuelle
- Possibilité de se faire payer 1 à 2 RTT/CET sur le mois de juin
- Possibilité de passer aux chèques restaurant pour les salariés de jours ayant une prime de panier.

Après consultation des salariés grévistes de tous les sites sur la dernière proposition, il a été décidé la reprise du travail par ceux-ci. Reste la signature de l'accord dans un délai de 10 jours

MÉTROPOLE DE LILLE : DES LOCATAIRES CRIENT LEUR COLÈRE AU SIÈGE DE LILLE MÉTROPOLE HABITAT, ACCABLÉS PAR LEURS CHARGES !

Accablés par l'augmentation démesurée de leurs charges, une trentaine de locataires de LMH venus de toute la métropole ont protesté, sous les fenêtres du siège de LMH.

Après un premier coup de gueule lundi, au pied des immeubles des Piats, la colère des locataires LMH a de nouveau explosé vendredi matin. « L'appel a été lancé sur les réseaux sociaux », explique une Lilloise, s'affairant à faire signer la pétition. Une trentaine de locataires y ont répondu et se sont déplacés de toute la métropole pour crier leur colère sous les fenêtres du siège tourquennois du bailleur social. En cause : la facture de régulation annuelle de leurs charges (eau, électricité, chauffage, parties communes) dont les montants ont explosé.

Pour ma part, la facture monte à 3 600 € », témoigne une Villeneuveoise, désespérée. « Je me demande comment je vais faire... Et aussi combien ce sera l'an prochain, 5 000 € ? » Une inquiétude partagée par le groupe. « Parmi nous, certains finissent tout juste d'épurer leurs dettes de l'an dernier. La règle qui vient de tomber va complètement les asphyxier ! »

Aujourd'hui, le bailleur propose des modalités d'échelonnement des paiements, incitant les locataires à prendre rendez-vous dans leur agence locale ou lors de permanences spécifiques (en cœur de résidence) pour examiner

chaque situation individuellement. « *Ils nous ont transmis le numéro de téléphone du service client* », confirme une Lilloise, « *mais le numéro est saturé d'appels et on ne peut pas laisser de message !* »

Face à « *la colère légitime* » de ses locataires, Maxime Bitter, directeur général de LMH, est descendu de ses bureaux pour prendre la parole. Il a précisé que LMH était le premier bailleur de la métropole (les autres suivront) à appliquer cette règle et donc « *à essuyer la révolte* ». Mais le dirigeant a surtout incité les locataires à rencontrer des agents « pour mobiliser les dispositifs d'aides financières adaptés à leur situation : le bouclier tarifaire, le chèque énergie du Fonds de solidarité pour le logement, les aides sociales de la CAF, du CCAS et de la MEL ». « *On n'est pas des assistés !* », s'est emporté un locataire, énumérant aussi toutes les conditions à remplir pour pouvoir être effectivement accompagné. La colère est loin d'être apaisée.